

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La crise ministérielle finira quand elle sera revenue à son commencement. — Ils ont beau vouloir nous être adversaires, les autres créanciers de l'Allemagne restent solidaires de nous. Et qu'ils y prennent garde. Le sort qu'ils contribueront à nous faire sera leur propre sort.**

Depuis mardi, un courant sinistre mais irrésistible entraîne la crise ministérielle vers son inévitable aboutissement, qui est la reconstitution du cabinet Pierre Laval, après preuve faite, pour la onzième fois, qu'il n'y a pas d'autre possible. Je n'ai pas dit meilleur...

Pour changer de majorité, comme pour changer de chemise, il faut en avoir une autre. Sans quoi, on risque de rester tout nu... ce qui serait fort laid.

Or, la Chambre présente, telle qu'elle est et se comporte, n'offre pas la moindre majorité de rechange. Ni M. Pierre Laval, ni M. Edouard Herriot ne peuvent rien à ce. L'un est bien obligé d'accepter cette situation et l'autre de la subir. Si les radicaux-socialistes étaient entrés dans le groupement majoritaire, les membres de l'U. R. D. en seraient sortis avec leurs satellites — toute une constellation — et le nouveau ministère, au lendemain de sa constitution, se serait, sans votre respect, trouvé le cul par terre.

Cette expérience, que l'on a vainement tentée par deux fois, au cours de la législature, espérait-on la réussir in extremis, à trois mois du renouvellement ?

M. Pierre Laval, qui l'a proposée à M. Edouard Herriot, n'y croyait pas plus que celui-ci, qui l'a refusée. Ils ont fait l'un et l'autre ce qu'ils ne pouvaient pas ne pas faire. Et ce geste rituel accompli, les destins vont reprendre leur cours interrompu...

Dans la partie menée par ce bon M. Brunning, le plus curieux est de le voir prendre ses atouts maîtres dans le jeu de ses adversaires. A la manille, on lui aurait jeté les cartes à la tête en le laissant seul avec son déshonneur et le soin de payer les consommations. A la table diplomatique, tous les coups sont permis, pourvu qu'ils réussissent.

Celui du débiteur, qui se défend en opposant les uns aux autres ses créanciers, est classique. Mais pour réussir, il lui faut tout de même la complicité de leur aveuglement et de leur jobarderie. Au contraire, pour la faire échouer, il y suffit que les créanciers ne perdent pas le sens de leurs intérêts et gardent conscience de leur étroite solidarité. Ne pas se laisser diviser ! Les Anglais et les Américains comprendront-ils à temps qu'en se mettant contre nous, ils ruinent d'avance leurs propres créances et travaillent contre eux ? A temps ! c'est-à-dire avant la Conférence de Lausanne !

Pourtant, il y avait tant d'ingénuité cynique dans cette manœuvre sur les dettes privées, qu'on se demande comment elle a pu abuser des hommes d'affaires, dont le moindre défaut est la naïveté !

Quand les capitalistes de New-York et de Londres ont si généreusement financé les industries, les entreprises privées d'Allemagne, ses villes, ses collectivités locales, ils l'ont fait sans la garantie du Reich. Celui-ci n'était donc aucunement tenu de prendre à sa charge des dettes qu'il n'avait pas cautionnées ! D'ailleurs, il en avait assez à son compte pour justifier ses vifs et sincères regrets de ne pouvoir...

S'il a accepté l'écrasant surcroît de ce fardeau supplémentaire, les financiers anglais et américains ont-ils pu croire qu'il le faisait pour sauver l'honneur commercial de ses nationaux ou pour s'attirer la considération très distinguée de leurs créanciers ? Allons ! Allons ! Leur intention évidente était de s'en faire un moyen contre nous. Dès qu'il l'eût en mains, le gouvernement l'employa pour nous mettre hors de jeu... Et il commença de suggérer à ses nouveaux créanciers : « Il faut choisir entre vos créances et les réparations. Je ne peux pas acquitter le tout. Et vous ne serez payés que si la France ne Pest pas !... »

## Informations

**Au Sénat**  
 Les sénateurs étaient nombreux quand, avec le cérémonial ordinaire, M. Jenouvrier, doyen d'âge, pour la première fois, depuis la mort de M. Paul Fleury, prit place au fauteuil présidentiel. A ses côtés, furent appelés, aux postes de secrétaires, les six plus jeunes sénateurs : MM. Pavin de Lafargue, Amaury de La Grange, Boivin-Champeaux, Marcel Plaisant, Cabard-Danneville et Garrigou.

Le président rend hommage à la mémoire de Maginot, puis il prononce le discours d'usage du doyen d'âge.

**A la Chambre**  
 Dans la séance de rentrée, mardi, la Chambre a procédé à l'élection de son bureau pour 1932.

**Election du président.** — Votants, 501; suffrages exprimés, 450; majorité absolue, 226.  
 M. Fernand Bouisson, 425 voix (élu).  
**Election des vice-présidents.** — Sont élus : MM. Moncelle, 399 voix; Henry Paté, 398; de Castellane, 352; Dalmier, 332.

**Les secrétaires.** — Sont élus : MM. Taton-Vassal, 428 voix; Vidal, 387; Seveste, 413; Pezet, 367; Guérin, 377; Maxence Bibié, 381; Léon Vincent, 399; Longère 396; Hérard, 390; Blancho, 379; Prosper Blanc, 364; Louis Dumat, 331.

**Les Questeurs.** — Sont élus : MM. Tranchand, 408 voix; Cazal, 401; Barthe, 415.

Il reste donc quatre vice-présidents et quatre secrétaires à élire. Mais des protestations se font entendre. Le renvoi à jeudi est prononcé.

**La Démission du Cabinet Laval**  
 M. Pierre Laval a remis la démission du Cabinet à M. Doumer, président de la République, dans la soirée de mardi.

A l'issue de la remise de la démission du cabinet, le président de la République a communiqué la note suivante :  
 M. Pierre Laval, accompagné de tous les membres du gouvernement, s'est rendu à l'Élysée à 22 heures, pour remettre au président de la République la démission du cabinet.

M. Paul Doumer a accepté cette démission et après avoir remercié les membres du cabinet du concours qu'ils ont bien voulu lui apporter, il les a priés d'assurer l'expédition des affaires courantes.

**M. Herriot et le désarmement**  
 Interviewé par la Dernière Heure, M. Edouard Herriot a déclaré :

« Je ne crois pas à la sécurité par la réduction des armements; cette solution arithmétique n'a pas de signification réelle : deux contingents, deux armées de 100.000 hommes n'ont pas forcément la même valeur. »

« Je ne crois pas non plus à la sécurité par la suppression des armements; une nation démunie d'armements, mais pourvue d'une bonne aviation commerciale et d'une forte industrie chimique, pourra toujours détruire ses voisins à l'improviste. »

« Je ne crois à la sécurité que par l'entente mutuelle positive et assurée par une force internationale. »

On respectera le protocole de 1924 ou l'on ira au gâchis. Le reste n'est que bavardage ou chimère.

**Dans la Haute-Garonne**  
 Le Conseil général a émis un vœu invitant le gouvernement français à ouvrir immédiatement des pourparlers avec l'Espagne afin d'éviter la dérivation sur le versant méditerranéen des eaux qui constituent les sources de la Garonne, cette dérivation portant de graves préjudices à l'agriculture de la Haute-Garonne.

**Dans le Maroc dissident**  
 Notre organisation politique et militaire au Maroc, dans la région du Haut Draa, vient d'être renforcée par l'occupation de la position du Zagora au Sezouada, qui a eu lieu le 10 janvier. Cette opération a été effectuée sans incident par le groupement léger de la région de Marrakech, soutenu par de nombreux partisans locaux qui s'étaient rassemblés le 8 janvier au Rbat du Fiziouline. Un terrain d'atterrissage a été immédiatement aménagé dans la région conquise.

**Les préparatifs pour Lausanne**  
 Une note d'inspiration officieuse, tendant à calmer l'opinion à l'étranger, et particulièrement en France, au sujet des récentes déclarations du chancelier sur les réparations, dit que « Ces déclarations ne doivent, en aucune façon, être interprétées comme une dénonciation unilatérale des traités, dans le sens du détachement du plan Young », dont il a été question lors des négociations de La Haye.

Les déclarations du chancelier ont eu simplement pour objectif d'instruire l'opinion mondiale sur le point que l'Allemagne adoptera à Lausanne, de même que le Président du Conseil français a, lui aussi, exposé à l'opinion mondiale le point de vue de la France.

## Le conflit sino-japonais

Le détachement japonais qui s'était porté au secours des troupes japonaises à Chin Si a réussi à chasser les bandits de Tchinchihing. Il est entré dans la localité où il a effectué sa liaison avec l'autre détachement japonais et les survivants du régiment de cavalerie du lieutenant-colonel Koga.

Les Japonais étaient à peine entrés que le feu a éclaté simultanément aux quatre coins de la ville. Les bandits ont profité de cette circonstance pour mener une vigoureuse contre-attaque et encercler complètement la ville. Les Japonais combattent désespérément contre les flammes et les bandits.

**EN PEU DE MOTS...**  
 — On annonce la mort du vice-amiral Godin, doyen d'âge des officiers généraux de la marine française. Il était âgé de 94 ans.  
 — La dame Barrouillet, de Hagetman (Mont-de-Marsan), 64 ans, étant morte subitement, son mari, âgé de 66 ans, s'est pendu.  
 — Un incendie s'est déclaré entre Amélie-les-Bains et Arles-sur-Tech, dévastant la forêt de châtaignier.  
 — L'employé de chemin de fer Ortega qui tua sa femme et des employés à Sidi-Bibaret, au Maroc, a été condamné à mort par le tribunal criminel de Fez.  
 — Victor Samet, receveur des contributions indirectes à Dol a été arrêté sous l'inculpation de 30.000 francs de détournements.  
 — Le schooner français « Rubis », venant de Dakar, a été complètement détruit par la tempête au large de Gibraltar. L'équipage a été sauvé.

**NOS ÉCHOS**  
**A voleur, voleur et demi.**  
 Un jeune avocat parisien, nouvellement marié, rentrait dernièrement chez lui, vers trois heures du matin, en compagnie de sa femme, lorsqu'il fut heurté par un passant qui s'éloigna avec rapidité.

« Pourquoi, dit le promeneur nocturne, cet homme m'a-t-il housculé ? Il a dû me prendre quelque chose ! »

De fait, il ne trouva pas sa montre. Sortit son revolver, rattrapa au pas de charge le voleur et lui mit l'arme sous le nez en disant : « La montre ou je tire ! » cela ne prit qu'une seconde au courageux avocat qui, sous les yeux de sa femme admirative, récupéra sa montre des mains tremblantes du voleur.

« Rentré à son domicile, encore tout fier de ses exploits, l'avocat se déshabilla, posa sur la table son portefeuille, son stylo et... deux montres : la sienne qu'il avait changé de poche et celle qui, sans doute pris de peur devant cet homme qui braquait un revolver, lui avait remis le pseudo-voleur. »

Le lendemain, notre avocat s'en fut trouver le prêt de police pour lui conter sa mésaventure et lui confier la montre indument acquise.

Mais nul n'a porté plainte, nul n'a réclamé la montre.

Et le préfet de police n'a pas inculpé l'avocat.

**A la balle !**  
 Les surprises du divorce, un ancien vaudeville l'a déjà établi, sont nombreuses. Une des plus fréquentes est de voir les deux conjoints, une fois divorcés, goûter, sans éprouver de plaisir, aux charmes d'une nouvelle union et revenir ensuite à leurs premiers amours.

On a même vu récemment une jeune femme renoncer encore une fois à son premier mari, pour se lier à nouveau avec le second. C'est un petit jeu qui pourrait continuer longtemps.

Cette pauvre enfant ! disait à son sujet une vieille comtesse, qui a l'apitoyement facile et dont les larmes coulent facilement sur son visage qui fut beau, cette pauvre enfant, ils se la renvoient comme une balle.

« Oui, mais ce sont eux les ballos ! conclut irrévérencieusement un assistant. La comtesse s'en voila la face. »

**Un bon tremplin.**  
 « Ah ! quel malheur d'avoir un gendre », telle était la phrase célèbre sous le règne de Grévy.

« Ah ! quel malheur d'avoir un beau-frère », telle sera demain la phrase célèbre aux États-Unis. En effet, malgré les précautions prises pour étouffer l'affaire, on commence à parler à Washington et à New-York, de la mésaventure survenue au beau-frère du Président des États-Unis, M. Herbert Hoover.

Son beau-frère a été pris à Santa-Monica en flagrant délit d'infraction à la loi Volstead sur la prohibition, mais finalement acquitté par le jury.

Naturellement, les leaders du parti démocrate s'apprêtent à exploiter ce qu'ils nomment « le scandale ». — Quel excellent « tremplin » électoral, disent-ils, viennent de nous fournir nos adversaires !... »

## UN POÈTE PAYSAN

### PAUL FROMENT

(Suite)  
 Son expression est franche, drue, pittoresque ; il aime le mot vigoureux, précis, coloré, sans aller toutefois jusqu'à la brutalité, car il apporte en tout un sens exquis de la mesure et une pudeur innée qui le gardent notamment de jamais « braver l'honnêteté ». Et quelle prodigieuse richesse d'images et de comparaisons ! Elles jaillissent sous sa plume, vives et fraîches, toutes très simples, d'une justesse et d'un naturel parfaits. Ceuillons au hasard : la brise des soirs d'été passe « légère comme un pied de fée, aussi douce que l'haléine d'une bouche aimée », tandis que la bise mourrude de décembre gémit dans la campagne désolée comme la plainte d'un enfant :

Lou bent plouro dins la randuro,  
 Semblo qu'un mainachon se plan...

Les amoureux qui chuchotent le soir sous le grand orme « en parasol » de la place ont l'air de prier Dieu menu... L'homme marque le chêne pour l'abattre « coumo fai al bestial gras que bend ». Le deuil entre dans l'âme de la jeune fille.

Coumo pes camps flourits dintro e trauco uno relho. Et Froment, dont l'imagination est souple et hardie, nous fait remarquer quelque part que la grande marguerite des prés ressemble assez à un gros écu d'argent sur lequel serait posé au centre un petit écu d'or !

« Comme l'homme des champs il voit comeret ; tout, à ses yeux, prend une forme un corps. Le soleil pour lui ne se couche pas, il s'encaverne (s'encroise) dans un nid, « souffle la lumière, puis s'endort sous un lin-cueil de brune rose », cependant que la lune, « craintive fillette » risque au levant une rougissante apparition.

Le Carême lui apparaît comme un triste bonhomme qui tombe un beau matin de là-haut « tout cendrous, pé nut, sans camiso » ; son seul aspect méritant l'amour en déroute :

L'Amour, mas sos, prend raubo griso,  
 Bai capucins, s'en parlo plus...

Défiant à l'endroit des nouveautés, volontiers railleur, il se prend, à propos de Bernard Palissy dont il a vu la statue à Villeneuve, à regretter le bon vieux temps où l'on mangeait dans des écuelles en bois, hon marché et incassables, avec les cinq doigts en guise de fourchette :

Abèn pla cambiat de manièro,  
 Bos dire qu'angué milhou !

Il ne croit pas que le progrès industriel puisse améliorer le sort du travailleur :

Dins nostre siècle de lumièros  
 Embouton de milo manièros  
 E sèn que pus lèu enterrats !

Quant à la politique, il ne l'aime guère et la voit sous les traits d'une vieille sorcière excitant les gens les uns contre les autres, attisant les rancunes et dansant la gigue au plus fort de la querelle !

Son œuvre est ainsi remplie d'observations ironiques sur les hommes et les choses. Ecoutez-le railleur dou-

à propos, dans les moments critiques, des versets bibliques :

« Laisse venir à moi les petits enfants. »  
 « Tiens ferme ce que tu as. »  
 Par contre, un pasteur de cette ville avait le talent, à la communion, de citer les paroles de la Bible avec un tact tout particulier.

A un boiteux, il disait : « Marche droit devant l'éternel. »  
 A un chauve : « Les cheveux de ta tête sont comptés. »  
 A un veuf : « Croissez et multipliez. »  
 A un aveugle : « Si ton œil t'est une occasion de chute, arrache-le. »

**Géographie contemporaine.**  
 Max — c'est la crise — cherche à vendre sa collection de timbres. Un ami, acheteur éventuel, lui demande :  
 — Y a-t-il des timbres rares, dans votre collection ?  
 — Je crois bien, répond Max. Les trois quarts des pays qui sont représentés dans l'album n'existent plus !...  
 LE LISEUR,

# Chronique du Lot

## Le Conseil Général contre la loi des Assurances Sociales

Dans sa réunion extraordinaire du 8 janvier 1932, le Conseil général du Lot a refusé de voter les crédits nécessaires pour accorder aux cantonniers du département le bénéfice de la loi sur les Assurances sociales.

Nous croyons utile de démontrer que le vote de ces crédits était obligatoire, et qu'ils doivent être inscrits d'office par le Préfet au Budget départemental.

Aux termes de l'article 49 de la loi sur les Assurances sociales dans le délai d'un an après la mise en application des Assurances sociales, un décret fixera les règles de coordination des divers régimes d'assurances des salariés de l'Etat, des départements et des communes avec le régime général des Assurances sociales.

Le « Journal Officiel » du 5 juillet 1931 a publié le décret fixant le « Régime d'assurance des salariés des départements, des communes et des établissements publics d'assistance ».

Aux termes de ce décret les règlements particuliers ou statuts concernant le personnel salarié des départements, des communes et des établissements publics d'assistance et le couvrant contre tout ou partie des risques prévus par la loi sur les assurances sociales, devront être complétés ou modifiés dans les conditions suivantes :

« Art. 3. — Les dits règlements ou statuts devront accorder aux « bénéficiaires des prestations équivalentes, pour chaque risque, à celles prévues par la loi du 30 avril 1930, sans que les prestations de même nature déjà accordées aux intéressés puissent être réduites ou supprimées. »

« Art. 4. — Au cas où les règlements ou statuts susvisés ne couvraient que les risques invalidité et vieillesse, les nouvelles dispositions à prévoir pourront placer les intéressés, pour les risques maladie, maternité, décès et pour les soins aux invalides, sous le régime général des assurances sociales. »

« Si ces règlements ne couvrent que les risques maladie, maternité et décès, les dites dispositions pourront de même placer les intéressés, pour les risques vieillesse et invalidité, sous le régime général des assurances sociales. »

« Le montant des contributions ouvrières et patronales à effectuer au titre des assurances sociales, dans l'un ou l'autre des cas prévus aux paragraphes précédents, est de la moitié du montant des contributions ouvrières et patronales dues en application de l'article 2 de la loi du 30 avril 1930. »

« Art. 5. — Lorsqu'un département, une commune ou un établissement public d'assistance n'aura pas soumis à l'approbation de l'administration supérieure, dans le délai visé à l'article 2 ci-dessus, les dispositions modificatives prévues à cet article, un décret particulier (1) fixera, conformément à l'article 49, paragraphe 2, de la loi du 30 avril 1930, le régime d'assurance définitif applicable au personnel de ce département, de cette commune ou de cet établissement public d'assistance. »

Telles sont les conditions dans lesquelles doivent être accordés aux salariés des départements et des communes les avantages d'une loi sociale, d'une loi de progrès républicain, acceptée par tous les groupements républicains du Parlement.

Et républicain, c'est transformer en réalisations et en institutions de progrès social, les lois de la République.

Je regrette d'avoir, au nom de la technicité et de la sincérité de sentiments républicains, à apporter une note discordante aux décisions prises par cette association d'admiration mutuelle qu'est devenu le Conseil général du Lot.

Quand on a voté des lois, quand on a incité les élus à les voter, il faut avoir le courage et la volonté de les financer.

Si l'on s'y refuse, on fait œuvre de réacteur.

Paul GARNAL,  
Vice-Président de l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Lot.

(1) Nota-Bene. — Le délai prévu à l'article 2 est de 6 mois à dater de la publication du décret du 1<sup>er</sup> juillet 1931 ; il expire donc au 30 décembre 1931. Un décret particulier fixera le statut des cantonniers pour les prestations maladie, maternité, décès et pour les soins aux invalides, et le Préfet sera dans l'obligation d'inscrire d'office au Budget départemental les crédits nécessaires pour le financement du régime d'assurances.

Mais en régime républicain, le premier devoir des élus n'est-il pas, au sein des Assemblées départementales, de respecter les dispositions législatives ; ils n'ont pas à les transformer en Chambres législatives d'appel, car alors nous verrions renaître le régime des Parlements de l'Ancien Régime, que la République a supprimés.

P. G.

## LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

### Conférence de M. Henry Bidou

L'activité inlassable des « Amis du Beau Vieux Quercy » nous a permis d'assister cette année à Cahors à des heures littéraires du meilleur goût. Au milieu de la pléiade d'artistes que nous lui devons, M. Henry Bidou se révéla à nous mardi dernier. Il nous est impossible de ne pas placer sa causerie au premier rang, tant par les qualités brillantes du conférencier que par l'aisance avec laquelle ce remarquable critique dramatique a su dominer son sujet. C'est en effet une synthèse extraordinairement puissante du théâtre contemporain depuis une cinquantaine d'années que M. Henry Bidou a campée devant nous.

Il nous montra d'abord la faillite de l'art dramatique, due aux procédés d'un peu factices d'Emile Augier et de Dumas fils. L'année 1886 marque une crise du théâtre analogue à celle que nous subissons à l'heure présente et que l'on mit complaisamment à l'époque sur le compte du café concert comme on la met à tort de nos jours sur le compte du cinéma. Puis le conférencier fit l'histoire des phases successives et des fluctuations entre lesquelles l'art dramatique se trouva ballotté, du théâtre social de Bataille et de Bernstein pour arriver à l'idéalisme qui s'exalta sur la scène en 1913. Cette date semble marquer, en effet, si nous comprenons bien la pensée de M. Henry Bidou, l'apogée de l'art dramatique en France. Sur la scène parisienne triomphent à la fois quatre pièces : de Maeterlinck, de Verhaeren, de d'Annunzio et de Claudel. M. Bidou s'arrête un moment sur « L'Annonce faite à Marie », ce chef-d'œuvre qui nous permet de communier à un spiritualisme triomphant de toutes les misères et qui s'apparente à bien des égards au spiritualisme wagnérien de Parsifal.

La guerre ruina trop tôt ces belles espérances. Puisque, comme nous le disait Henry Bidou, la valeur des pièces dépend principalement de la valeur du public qui les écoute, quelle aspiration artistique pouvait-on espérer des salles « kakis » et des salles « nouveaux riches » qui donnaient le ton aux spectacles de 1920 ? Après les tentatives curieuses du « théâtre du silence », avec Amiel, nous arrivons au théâtre actuel, empreint d'un scepticisme railleur : c'est l'épanouissement de la comédie légère. L'écritain contemporain a une horreur profonde pour toute réalité extérieure. Il cherche à s'évader hors du réel et part à la recherche d'une vérité plus profonde. Aussi nous donne-t-il un théâtre d'analyse avec Jean Sarmant et Marcel Achard. Certains auteurs, poussant plus loin cette investigation des âmes, essaient, comme Victor Péricin, de matérialiser les pensées sous les yeux des spectateurs, ou s'aventurent même dans le domaine de l'incestueux. C'est ainsi que dans « Mixture », Lenormand nous montre une mère qui s'est sacrifiée toute sa vie pour parfaire l'éducation de sa fille, prise soudain d'une jalousie aussi folle qu'inconsciente au moment où elle apprend le bonheur sentimental de son enfant. Malgré les réactions diverses par lesquelles le public accueillit cette pièce, elle nous paraît le fruit d'une observation profonde et malheureusement trop juste beaucoup plus souvent qu'on ne le croit.

Ainsi donc, l'art dramatique contemporain est arrivé à un degré de subtilité dans l'analyse qu'il nous semble difficile de dépasser. Mais, à la vérité, cette savante dissection de l'âme ne présente-t-elle pas, à notre esprit, une curiosité d'un intérêt douteux ? L'art de la scène ne doit pas s'arrêter là. Il nous paraît, avec Julien Benda, que le monde des clercs n'a plus le véritable sens des valeurs. Le public, plus humain, se désintéresse de ces efforts d'analyse. Il veut quelque chose de plus grand, de plus généreux. L'heure n'aurait-elle pas sonné vers un retour au théâtre spiritualiste, dont l'effort s'est trouvé malencontreusement brisé en 1914, et qui nous promettait une si belle évanescente ?

En terminant, nous tenons à redire le plaisir intellectuel de la plus rare et de la plus haute qualité dont le public est redevable à M. Henry Bidou et nous exprimons le vœu général en souhaitant que les « Amis du Beau Vieux Quercy » nous donnent encore l'occasion de l'entendre et de l'applaudir.

Georges CAZENAVE.

### Enseignement primaire

Le Ministre de l'Instruction Publique a procédé à une enquête auprès des inspecteurs d'académie sur les besoins du recrutement des instituteurs et institutrices suppléants et stagiaires.

D'après cette enquête il ressort que 22 départements n'ont pas suffisamment de candidates institutrices et 25 qui n'ont pas suffisamment de candidats instituteurs.

En outre, l'enquête indique que plusieurs départements, dont le Lot, acceptaient comme instituteurs et institutrices des brevetés élémentaires à titre de suppléants.

Procès-verbal a été dressé.

## Des dispositions en faveur des chômeurs dans les chemins de fer

Sur la demande des ministres du travail et des travaux publics, le Comité de direction des grands réseaux de chemins de fer a décidé de délivrer jusqu'au 30 juin 1932, des réquisitions de transport gratuit aux travailleurs étrangers en chômage, dont il convient de faciliter le rapatriement.

D'autre part, des facilités spéciales à tarif réduit seront accordées aux chômeurs français de l'industrie et du commerce qui désirent aller occuper un emploi agricole dans leur commune ou région d'origine.

Le bénéfice de ces réductions s'étendra à la famille des chômeurs et à leur mobilier.

Les offices départementaux ou municipaux de placement fourniront aux intéressés tous les renseignements utiles.

## EDEN

JEUDI 14 — SAMEDI 16  
DIMANCHE 17 (Matinée et soirée)  
AUTOUR  
D'UNE ENQUETE

Grand film 100 0/0 parlant français  
Une superbe réalisation cinématographique, d'un réalisme véritablement émouvant et dont le spectateur se trouve saisi du commencement à la fin.

Autour d'une enquête, est un drame sobre, intelligent, réticent, passionnant tant par sa qualité technique que par sa beauté d'images et le pittoresque de ses personnages, tous admirablement campés.

ACTUALITÉS PARLANTE, Fox Movie-tone.  
LE MYSTÈRE DE L'ŒUF, documentaire parlant français.  
LES MAITRES CHANTEURS dessin animé  
RAPSONDIE HONGROISE morceau exécuté par orchestre

PROCHAINEMENT  
UN SOIR DE RAFLE

## PALAIS des FÊTES

SEMAINE DE GRAND GALA  
JEUDI 14 — SAMEDI 16  
DIMANCHE 17  
(Matinées : Jeudi et Dimanche)  
Jean WEBER  
de la Comédie-Française  
DANS  
L'AIGLON

Grand film entièrement parlant  
d'après le chef-d'œuvre d'Edmond Rostand.  
Ce chef-d'œuvre de la scène est un chef-d'œuvre de l'écran parlant.

ACTUALITÉS PATHE, sonores et parlantes.  
Un dessin animé  
Prix des places : galerie et balcon, 7 fr. ; premières, 6 fr. ; secondes, 4 fr. 50 ; troisièmes, 3 fr. ; demi tarif pour les enfants jusqu'à 12 ans.  
Location gratuite. — Téléphone 276.

LA SEMAINE PROCHAINE  
Nicolas RIMSKY  
dans la célèbre opérette  
PAS SUR LA BOUCHE

Retraités civils et militaires  
MM. les Membres de l'Association des Retraités civils et militaires du Lot sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu ce 17 janvier à 2 heures dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Menaces de mort  
Plainte a été portée à la gendarmerie de Puy-Evêque par M. Faydel contre le nommé Sales Juan, sujet espagnol pour menaces de mort.

M. Faydel se trouvait au café Capmas avec des amis et jouait aux cartes, lorsque Sales rentra dans l'établissement et dit à M. Faydel : « Sors dehors ». Et il alla se placer dans le couloir du café.

Faydel répondit : « Je n'ai pas à sortir » et continua à jouer avec ses amis.

Sales, alors, rentra dans le café et se plaça, debout, derrière Faydel. Il sortit un long couteau, et fit le geste d'en porter un coup dans le dos de Faydel.

Les amis qui faisaient la partie de cartes avec Faydel furent stupéfaits et protestèrent. Sales quitta le café.

Mais plainte ayant été portée contre lui, les gendarmes firent leur enquête et Sales, interrogé, avoua que depuis 2 ans il vit en mésintelligence avec Faydel. Dimanche, le voyant attaché au Café Capmas, il lui dit de sortir. Faydel ne sortant pas, Sales revint dans le café. « Je me suis placé debout à un pas derrière lui, j'ai sorti un couteau à lame fixe de la poche droite de mon pardessus et j'ai fait le geste de piquer Faydel dans le dos. Je n'ai pas prononcé de parole et je suis sorti du café. »

Sales a ajouté que le lendemain de cet incident il avait jeté le couteau dans le Lot.

## CAHORS

### Une affaire mystérieuse est débrouillée!

M. et Mme Miquel, cultivateurs à Mercadié (commune de Lalbenque), se présentèrent à la gendarmerie de Lalbenque, à laquelle ils remirent une lettre anonyme qu'ils avaient reçue, au sujet d'un vol de 1.000 francs, commis le 25 décembre, au préjudice de Mlle Maria Lestrade.

Cette lettre était ainsi conçue : « Mme Miquel, si, dans 48 heures, vous n'avez pas fait parvenir à Maria Lestrade l'argent que vous lui avez pris, ce n'est plus à la police de Lalbenque que vous aurez à faire ; je me charge de vous. Donc, ce dimanche matin, l'argent soit remis à l'intéressée. Dernier avis. 9 janvier 1932. »

Dans la matinée du 10 janvier, la gendarmerie apprit qu'une partie de la somme avait été rendue, par M. le curé de Lalbenque, à Mlle Lestrade.

Effectivement, M. Lacroix, curé de Lalbenque, déclara que le 10 janvier, vers 8 heures, en rentrant dans l'Eglise, il trouva, derrière la porte d'entrée du presbytère, une enveloppe déchirée dans laquelle il y avait 8 billets de 100 francs. Sur cette enveloppe, il y a les inscriptions suivantes : M. le doyen Lacroix, curé de Lalbenque : « Secret ». Pour remettre à Maria Lestrade, à la Peupène, merci. »

Cette enveloppe fut mise, dans la nuit du 9, dans la fente d'une ancienne boîte aux lettres du presbytère.

Cette affaire paraissait, tout d'abord, bien mystérieuse. Eh ! bien ! elle ne fut pas mystérieuse pour M. Garrigues, le dévoué et sympathique maréchal des logis-chef de la brigade de gendarmerie de Lalbenque.

Il débrouilla rapidement cette affaire. Il fit venir la femme Miquel, qui lui avait apporté la lettre anonyme qu'elle avait reçue. Il l'interrogea la femme Miquel, et celle-ci finit par faire les aveux suivants : « Le 25 décembre 1931, vers 14 heures, je suis allée me chauffer chez Mlle Lestrade. Au cours de notre conversation, elle m'a dit qu'elle avait de l'argent dans son buffet. »

« Dimanche 27 décembre, vers 11 heures, je suis allée chez elle. Elle m'y était pas, j'ai pénétré dans la cuisine et j'eus l'idée de m'approprier l'argent qui était dans le buffet. »

« J'ai ouvert le buffet, j'ai pris le sac à main, j'ai pris un couteau et j'ai lacéré le sac et emporté la moitié du portefeuille. »

« Je ne me suis aperçue que je n'avais emporté que la moitié du portefeuille que lorsque j'ai été au bas de l'escalier. J'ai mis l'argent dans ma poche. Il y avait neuf billets de 100 francs et un billet de 50 francs. »

« Et la femme Miquel ajouta : « Le 8 janvier, j'ai reçu la lettre anonyme. J'eus peur. J'ai mis dans une vieille enveloppe 8 billets de 100 francs, que j'ai déposés dans la fente pratiquée dans la porte du presbytère. »

Mme Miquel a déclaré que son mari n'était au courant de rien.

Ainsi cette affaire qui passionna la commune de Lalbenque est débrouillée, grâce à la perspicacité, à l'intelligente enquête de M. Garrigues, maréchal des logis-chef, qui a bien droit à de vives félicitations.

Un peu de lumière, s. v. p.  
De nombreux habitants des diverses ruelles qui aboutissent à la Grande Barre, sont mécontents du défaut d'éclairage de ce quartier.

Les bacs ne sont pas allumés ou ils éclairent trop faiblement. Plusieurs personnes ont été victimes de chutes assez graves, car on sait que la plupart de ces petites rues sont pavées de gros cailloux.

Il faut espérer que les doléances justifiées des habitants de la Grande-Barre seront entendues !

L. B.  
Obsèques  
Mercredi matin ont été célébrées les obsèques de M. François Fourès, ébéniste. Une foule considérable a suivi le char funéraire qui était recouvert de nombreuses et belles couronnes et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous renouvelons nos bien sincères condoléances.

C'est, également, au milieu d'une nombreuse assistance que furent célébrées les obsèques de M. Camille Doucet, décédé à Cahors, dont la mort met en deuil les familles Doucet, Malbert, Boscus, Testut auxquelles nous adressons nos bien vives condoléances.

Banquet  
Dimanche, à midi, les membres de l'Amicale des Concierges et des Gardiens de bureau de diverses administrations de Cahors se sont réunis en un banquet à l'hôtel Larroche.

Le banquet auquel assistaient de nombreux convives était présidé par M. Lagrèze, concierge de la Trésorerie Générale. Le menu fut copieux et succulent. On y fit honneur.

Le maître d'hôtel a été vivement félicité. Au dessert des toasts furent portés à la santé de tous les convives qui se donnèrent rendez-vous à l'année prochaine.

## AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches et fêtes  
GRAND BAL  
Repas sur commande  
Noces et Banquets  
Téléphone 207.

## Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen

### Conférence publique et contradictoire

Le dimanche 17 courant, à 3 h. 30, aura lieu dans la grande salle du Conseil municipal de la mairie de Cahors, sous les auspices de la Section cadurcienne de la Ligue des Droits de l'Homme, une conférence gratuite et contradictoire sur « la Démocratie et la Paix » par le citoyen Gaston Martin, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée de Toulouse.

Soit comme simple ligueur, soit comme Président de la Fédération de la Haute-Garonne, Gaston Martin a participé à d'innombrables réunions dans le Tarn, l'Ariège, le Gers... etc., auxquelles des militants l'avaient appelé pour défendre les idées laïques et démocratiques. Il a même été désigné par le Comité Central pour faire une tournée de propagande dans les Landes, la Gironde et les Charentes.

Partout nos amis ont admiré et applaudi son éloquence chaude et entraînante, son argumentation solide, étayée sur une vaste culture. Partout où il a eu la bonne fortune de rencontrer un contradicteur il l'a déconcentré par ses questions précises, désarçonné par ses réfutations serrées, mis en déroute par son ironie ingénieuse, même quand il s'agissait de questions qui paraissaient étrangères à son érudition.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'il ait, dimanche, des contradicteurs nombreux et de qualité.

Nous sommes convaincus que tous les vrais laïques, tous les démocrates sincères, tous les pacifistes viendront applaudir l'exposé du brillant conférencier de la Ligue.

## AVENIR CADURCIEN

Composition du Conseil d'Administration pour 1932 :

1<sup>er</sup> Membre d'honneur. — Président honoraire : M. Daynard. Membres : MM. Tassart, Bessières, Directeur M. Lacoste, Chef musicien : M. Fabre, Exécutants, MM. Sarraut, Fournier.

2<sup>es</sup> Membres actifs. — Président : M. Oriac, Vice-Président : M. Gayet. Secrétaire : M. Astruc Jules. Trésorier : M. Gagnayre, Directeur : M. Rivière François. Sous-Directeur : M. Pouzergues. Chef musicien : M. Vincent. Archiviste : M. Vialoles. Sous-Archiviste : M. Larrière.

Commission extérieure : MM. Da-blanc, Nicolai, Iches, Commission Intérieure : MM. Mercier, Castagné, Lallane, Itard, Nègre, Mathaly, Bornes, Afilé, Imbert, Rougié, Vincens, Bédoué, Arbus.

### Arrestation

Le sieur Charles-Noël Castellou, de Toulouse, comptable, avait été occupé chez M. Cappus, industriel à Cahors. Parti de chez M. Cappus, il entra au service de M. Sandrin, ferblantier, rue du Portail-Alban.

Il prenait pension à l'hôtel de la Croix-Blanche, mais le patron de l'hôtel ne voyant pas souvent Castellou régler la note des repas, lui en fit l'observation.

Castellou ne s'épata pas. Il écrivit au restaurateur des lettres qu'il signait du nom de M. Sandrin, son patron. Dans ces lettres, M. Sandrin priait le restaurateur de faire crédit, que la pension serait payée.

Mais, tout à une fin. La supercherie fut reconnue et Castellou a été arrêté pour faux, escroquerie et flouteurie d'aliments.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

### Accident d'auto

M. Coste, homme d'affaires à Agen, était venu en auto à Cahors. Avec lui se trouvaient M. Pradines, de St-Caprais (Lot-et-Garonne), Mme veuve Laely et Mme veuve Pezet, de Saint-Chels.

En repartant de Cahors, dans la nuit du mardi pour rentrer à Agen, l'auto dérapa, près de Seuzac, et alla heurter un poteau télégraphique.

Le choc fut d'une violence telle que MM. Costes et Pradines furent projetés hors de l'auto. Des habitants du village accoururent et leur portèrent secours. Mais M. Coste était mort. Il avait été tué sur le coup. M. Pradines avait les jambes brisées. Les deux femmes étaient indemnes.

M. Pradines fut transporté à l'hôpital de Cahors où il a reçu les soins de M. le docteur Rougié.

Mais son état est très grave.

## Chronique des Théâtres

Représentation théâtrale  
Nous sommes heureux d'apprendre que, sous les auspices de la Caisse des Ecoles et grâce à l'initiative de M. l'inspecteur d'académie du Lot, deux représentations de gala seront données le 17 janvier en soirée et le 18 janvier en matinée au théâtre de notre ville par la Compagnie Jacques Mériel dont l'effort de décentralisation théâtrale est si connu dans le sud-ouest.

Cette Compagnie, qui a déjà été à Bordeaux, Le Puy sous l'Escalier, d'Henri Ghéon, La Maison natale, de M. Copeau, Croire, de M. Léo Gaubert, représentera pour nous avec ses acteurs et dans son style d'avant-garde La double nuit, la pièce si curieuse de M. Léo Gaubert et Le Paquebot Tenacity, le grand succès du Vieux Colombier ; elle donnera également Blanchette, de Brieux.

Nous sommes assurés que la population de notre ville accueillera avec sympathie cet effort de décentralisation tenté par une des Compagnies d'amateurs les plus originales et les plus bénéfiques, d'autant plus que les bénéfices seront entièrement versés à l'œuvre philanthropique de la Caisse des Ecoles.

## QUI GAGNERA ONÉSIME

C'est la question que se posent de nombreux Cadurciens, détenteurs de billets de Tombola du Préventorium des « Enfants des Chemins de Fer Français » (section du Lot).

Le gros lot de cette tombola, un gentil et dodu « Cochon Rose », gracieusement offert par Alayrac, le commerçant bien connu de la rue Maréchal-Foch, a été, au cours d'une réunion intime, baptisé du symbolique prénom d'« Onésime », qui paraît très bien sa quêtude nonchalante. Le mardi 2 février, le sort décidera et l'heureux gagnant sera connu au cours du bal qui aura lieu au Palais des Fêtes.

« Onésime » ne se présentera pas seul ; il sera entouré de plus de trente lots de valeur offerts par des commerçants locaux ayant compris tout l'intérêt de cette œuvre et voulant s'honorer d'une participation effective à l'action du Comité. Nous rappelons qu'au cours des bals, des intermèdes musicaux et comiques seront donnés par des artistes locaux. En outre, d'agréables surprises seront réservées aux amateurs de cotillon.

Les billets, mis en vente, se raréfient, étant donné que toute la jeunesse a déjà pris ses précautions pour assister à cette fête de bienfaisance (un billet de tombola, du prix de 1 fr. donnant droit à une entrée).

Que les retardataires se pressent s'ils veulent avoir des chances de gagner « Onésime », et passer, le 2 février, une agréable soirée.

### Marriage

Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Andrée Artigue avec M. Raymond Miquel, le sympathique joueur de Rugby de l'Avion Cadurcien, si avantageusement connu. La cérémonie a eu lieu à Bayonne, le 5 janvier. Les sportifs cadurciens sont heureux de lui adresser leurs meilleurs vœux de bonheur.

## Les Sports

A MONTCUC  
Football Association. — Dimanche dernier, le match de championnat du Lot, opposant les équipes de la Frégate Cadurcienne et de l'U. S. M., a eu lieu à Montcuq devant un nombreux public.

Le « onze » visiteur, très athlétique, présentant des individus excellents, paraît redoutable dès le début de la partie par la précision et la vitesse de ses avant. Toute la partie fut vivement, mais correctement menée. Les arrières de la « Frégate » impressionnés par les avant Montcuquois jouent la défensive et envoient souvent la balle en touche. Après plusieurs shoots malchanceux, Montcuq marque un but et c'est tout pour la première mi-temps.

À la reprise la victoire des « noir et or » s'amplifie de deux nouveaux buts, malgré le goal au maillot vert qui se fait applaudir. Vers la fin, sur ceffouillage, un arrière local envoie le ballon dans ses buts. Il n'en faut pas davantage pour redoubler l'ardeur des Cadurciens ; mais leurs assauts dangereux sont brisés par les arrières de l'U. S. M. qui ne faiblissent pas. Rien ne passe et quand la fin est sifflée le ballon n'est pas loin des buts de la « Frégate ». Le score est le suivant : Montcuq, 3 ; Cahors, 1.

Nous tenons à signaler l'attitude peu correcte de quelques gens étrangers aux clubs des équipes en présence, venus sur le terrain de futurs adversaires, manifestant bruyamment un parti-pris outré.

Arbitrage très impartial de M. Edouard Contios.

## Arrondissement de Cahors

Lalbenque-Saint-Hilaire  
Fête patronale. — La jeunesse de la section de St-Hilaire à l'honneur de prévenir le public et les communes avoisinantes qu'elle organise, comme les années précédentes, sa fête annuelle qui aura lieu le dimanche 17 janvier 1932. Le programme a été arrêté comme suit :

Dimanche 17 janvier. — à 7 h., annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 9 h., réception du brillant orchestre les « Fratters-Jazz de Cahors, 8 musiciens (Direction Delthiel) ; à 10 h., grande messe pour les enfants de la paroisse morts pour la France ; à 12 h., aubade aux habitants ; à 14 h., divers jeux seront organisés sur la grande place ; à 16 h., tirage de la tombola (nombreux prix) ; à 17 h., grand bal de jour ; à 19 h., apéritif-concert ; à 20 heures, grande illumination féérique ; à 21 h., grand bal de nuit, feux de joie, suivis d'attractions inédites ; à minuit, farandole d'adieu, réveillons.

Nous ne saurions trop recommander aux forains de retenir leurs places ; nombreux sont ceux qui déjà ont fait savoir leur venue à St-Hilaire.

Un service d'autos sera organisé de Lalbenque à St-Hilaire par les soins de M. Sudrés.

Comme on le voit, rien n'a été négligé ; nous souhaitons que le soleil soit parmi nous, ce qui rehaussera l'éclat de cette journée de réjouissances.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers et le Comité ne répond pas des accidents. — Le Comité.

### Beaugard

Etat-civil. — Il a été inscrit sur les registres de l'état-civil pendant l'année 1931, naissances : 3 ; transcription d'acte de naissance : 1 ; décès : 14 ; mariages : 2 ; La population diminue sans arrêt.

Electricité. — Depuis une quinzaine de jours une équipe volante de la société Pyrénéenne installe l'électricité dans le bourg de Beaugard. Treize lampes municipales seront installées pour l'éclairage des rues et de la place publique. Les branchements chez les particuliers vont s'effectuer au plus tôt ; le transformateur va être construit sans tarder.

Nos remerciements vont au Docteur Couderc, qui en la circonstance a fait son possible pour hâter les travaux.

#### Fuy-l'Évêque

**Conseil Municipal.** — La séance a eu lieu dimanche 10 janvier, sous la présidence de M. le docteur Rouma, maire.

M. Delbreil demande une subvention pour la société de pêche à la ligne. M. le maire combat cette proposition, disant que nos charges sont trop lourdes. M. Delbreil insiste pour qu'il soit acheté 1.000 alevins de garçons et 1.000 alevins de carpes; telle est la raison de la subvention demandée.

Une discussion confuse se produit au sujet de la distribution d'eau. M. le maire fait observer qu'après éprouve des conduites, l'eau sera mise à la disposition du public très prochainement.

On désigne ensuite les membres de la commission des répartiteurs et des membres chargés de la révision des listes électorales. Avis favorable est donné à une demande de bourse à l'École polytechnique.

On approuve la liste d'assistance et la séance est levée.

**Conférence économique.** — Dimanche, dans la salle des fêtes de la mairie, M. Maxence Roldes a traité : la crise économique et l'agriculture.

L'intéressant exposé du brillant conférencier, particulièrement objectif, a été très écouté par un auditoire très divers.

L'orateur montre les techniciens, les directeurs des grands établissements d'émission en désaccord sur les remèdes à appliquer. Certains, ajoute-t-il, préconisent aussi une réduction des salaires; politique à courte vue qui, réduisant la capacité d'achat, aggraverait la crise et risquerait de mener à la catastrophe.

Le remède à l'incohérence de la production actuelle; lui substituer une entente économique non pas seulement européenne, mais mondiale. Là, paraît être la seule solution. Tout le reste paraît être qui ne pourront qu'ajouter au malaise actuel.

#### St-Géry

**Mutuelle-Bétail.** — La réunion de la Société « Mutuelle-Bétail », de St-Géry, a eu lieu sous la présidence de M. Annès.

Sont élus au renouvellement du bureau: M. Annès, président; M. Andissac, vice-président; M. Jean Marty, trésorier; M. Linas, secrétaire.

Aucun accident de bétail n'étant survenu en 1931, l'argent perçu des cotisations a été versé au Crédit agricole.

Toutes les cotisations pour le 1<sup>er</sup> semestre 1932 ont été versées intégralement.

La marche de cette Mutuelle ne fait que des progrès; dix adhérents se sont fait inscrire à cette séance.

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

**A quand la baisse générale du prix du lait?** — Dans un de nos précédents numéros, nous avons relaté que touchés quoique un peu tardivement par les arguments développés par M. Loubet, maire, au cours de la réunion du 12 décembre dernier, quelques laitiers avaient consenti à leurs clients une légère diminution. Mais nous sommes dans l'obligation de constater que l'entente si facile à réaliser pour l'élévation du

prix est très longue à se faire pour une diminution et que le prix de 1 fr. 50 est encore appliqué par le plus grand nombre. Pourtant nous nous plaignons à espérer que lorsque sera connu de tous la nouvelle que le litre de lait à Paris se paye 1 fr. 40 depuis le 10 janvier, les laitiers de Figeac auront à cœur de ne pas se montrer plus exigeants que ceux de la capitale et que dans un bon mouvement ils sauront enfin donner aux consommateurs une satisfaction depuis longtemps attendue.

**Grand bal parfumé.** — C'est le 31 janvier qu'aura lieu au Théâtre municipal le grand bal parfumé, organisé par les coiffeurs de notre ville.

Inutile de dire que la salle de bal sera décorée avec un goût parfait. Outre cela un brillant orchestre nous jouera les airs les plus à la mode.

Une grande surprise est réservée aux spectateurs; peut-être sous peu nous dévoilerons ce secret.

Nous pouvons d'ores et déjà, affirmer, que cette brillante soirée obtiendra un succès monstre. Nous en reparlerons.

Un ban, pour les coiffeurs figeacois.

#### Cornac

**Accident.** — Le jeune Roger Courbou, âgé de 18 mois, était monté sur sa chaise, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba. Dans la chute, il a eu le bras fortement contusionné.

#### Larnagol

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec regret la mort de M. Pégourié, propriétaire à Larnagol, décédé à l'âge de 70 ans.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

#### Lacamourcét

**Vol.** — Dans la nuit du 9 au 10 janvier un individu a pénétré dans l'épicerie de Mme veuve Bordes en passant par une fenêtre qu'il a brisée. Il a vidé le tiroir-caisse contenant une centaine de francs en petite monnaie.

Il s'est emparé de divers objets tels que tablettes de chocolat, petits beures, bonbons, etc. La maison n'étant pas occupée pendant la nuit par sa propriétaire, le voleur a opéré en toute tranquillité, et il est probable qu'il connaissait les lieux.

Il est à souhaiter que nos braves gendarmes puissent mettre la main au collet de cet indésirable personnage.

#### Arrondissement de Gourdon

##### St-Denis-près-Martel

**Accident.** — Dimanche, M. David Boffara, métayer chez M. de Venzac, hameau de Briance, était monté au grenier pour chercher du foin lorsque le plancher céda sous son poids.

M. Boffara tomba dans l'étable et dans sa chute s'est très gravement contusionné.

#### Salviac

**Soirée de gala.** — La troupe Chabot donnera samedi soir, hôtel Lacam, une représentation théâtrale avec un programme tout nouveau: « Marie, La grâce de Dieu », drame en 5 actes; intermèdes comiques, chansons, Pierril à Paris. Belle soirée en perspective, les distractions sont si rares en notre ville.

**Match amical d'Association.** — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**Secours mutuels.** — Le 10 janvier eut lieu à Salviac la réunion trimestrielle de secours mutuels, dans la salle ordinaire des délibérations, à la mairie de Salviac, sous la présidence de M. Victor Mompant, vice-président, assisté du secrétaire, M. Lacam.

Le vice-président expose à la Société la situation financière du 4<sup>e</sup> trimestre 1931, qui se décompose comme suit: recettes, 422 fr.; dépenses, néant; excédent des recettes, 1.015,90. Avec le solde en caisse, total, 1.437 fr. 90.

A la Caisse des dépôts et consignations, il y a une somme de 5.485 fr. 40. L'actif s'élève donc à 6.923 fr. 30.

Sont nommés visiteurs: Du 1<sup>er</sup> au 31 janvier: MM. Eugène Gay et Moïse Thénèze.

Du 1<sup>er</sup> au 29 février: MM. Urbain Planche et Emile Périé.

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars: MM. Marius Rigouste et Pierre Souleillon.

#### DÉPÊCHES

**Le Nouveau Ministère**  
Le deuxième ministère Laval est constitué.

Présidence du Conseil et Affaires étrangères: M. Pierre Laval.

Vice-présidence et Justice: M. Léon Bérard.

Intérieur: M. Cathala.

Finances: M. Flandin.

Guerre: M. Fardieu.

Marine: M. Dumont; Instruction publique: M. Roustan; Travaux publics: M. Deligne; Commerce: M. Rollin; Agriculture: M. Fould; Colonies: M. Reynaud; Travail: M. Landry; Pensions: M. Champetier de Ribes; Air: M. Duménil; Marine marchande: M. de Chappeleine; P. T. T.: M. Guernier; Santé publique: M. Blaisot.

Paris, 14 h. 15.

#### Le chômage à Chicago

De Chicago. — Une importante conférence réunira aujourd'hui, les principaux chefs de compagnies ferroviaires et les représentants de 2 millions de cheminots, ouvriers qui accepteraient une réduction de 10 0/0 de leur salaire, si les patrons promettaient d'embaucher 500.000 cheminots chômeurs.

#### AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Fernand VAZELLE et son fils Jean; Madame Veuve Pauline THÉRON; Monsieur et Madame Julien THÉRON et leur fille Monique; Monsieur et Madame Adrien ARNAUDET et leurs enfants; Monsieur et Madame André LAMOLINAIRE et leurs enfants;

Les familles VAZELLE, TOURRIOL, PAULET, COURDÈS, COURNEDE, LAMBERT, MOUËL, TON, CAUNESIL, THÉRON, CLEMENT, THEVENIN, BERTHOUMIEUX et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Fernand VAZELLE**  
née Juliette THÉRON

décédée dans sa 40<sup>e</sup> année, leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, belle-fille, tante, nièce et cousine, et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Cahors, le 15 janvier 1932, à 2 h. 3/4, en l'Église Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 79, Boulevard Gambetta.

#### AVIS

**STOCK DE BOUTEILLES VIDES**  
A vendre  
Bordelaises, Bourgognes et diverses  
plusieurs demi-muids  
Prix intéressant

S'adresser à M. GRELET, Place de la Halle, n° 3, Cahors.

## APRÈS INVENTAIRE

### Vente à tous nos Rayons de marchandises fin de saison en DESSOUS du PRIX COUTANT

QUELQUES PRIX AU HASARD

Complets . . . . .	82 fr.	Manteaux peluche . . . . .	198 fr.
Pardessus . . . . .	72 fr.	Manteaux lainage . . . . .	52 fr.
Vareuses . . . . .	31 fr.	Robes . . . . .	42 fr.
Pantalons . . . . .	19 fr.	Jupes lainage . . . . .	9 50
Imperméables . . . . .	62 fr.	Pull-overs . . . . .	28 fr.

Un nombre considérable d'articles à des prix INCROYABLES

## Aux 100.000 PALETOTS

MAISON DE PARIS

### Cahors -- E. ABADIE -- Cahors

ETUDE DE  
**Maitre Pierre TRIADOU**  
NOTAIRE A CAHORS

## VENTE

DE  
**FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître TRIADOU, notaire à Cahors, le trente et un décembre mil neuf cent trente et un, enregistré à Montcuq, le neuf janvier mil neuf cent trente-deux, fol. 4, case 14;

Madame Marie BALETTE, sans profession, demeurant à Montcuq, veuve de Monsieur Romain LANNÉGRAND, a vendu à Mademoiselle Odette LUC, pharmacienne, demeurant à Montcuq;

Le fonds de commerce de pharmacie que Monsieur LANNÉGRAND exploitait de son vivant à Montcuq, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marchandises.

L'entrée en jouissance a été fixée au trente décembre mil neuf cent trente et un.

Les oppositions seront reçues

Suivant acte reçu par Maître TRIADOU, notaire à Cahors, le trente et un décembre mil neuf cent trente et un, Monsieur Léon DISSES, employé à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans et Madame Eugénie CASTANET, négociante, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, ont vendu à Monsieur André SOR, Entrepreneur de peinture, demeurant à Cahors;

Un fonds de commerce d'épicerie, mercerie, articles de bureau de tabac et objets divers se rattachant audit fonds de commerce exploité à Cahors par Madame DISSES, dans un immeuble appartenant aux héritiers DELPORT, sis à l'angle des Avenues de Lalbenque et de Toulouse.

Domicile a été élu en l'étude de Maître TRIADOU, notaire, où tout créancier pourra faire opposition sur le prix jusqu'à l'expiration des dix jours consécutifs à l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.  
P. TRIADOU.

850 frs. p. mois s. quitter emploi facile p. tous. Timb. Ec. DIRECTION, 23, Fg St-Denis, PARIS.

ETUDE DE  
**Maitre Gaston COURBÈS**  
NOTAIRE A MONTCUQ (Lot)

Montcuq, en l'étude de Maître COURBÈS, notaire, où domicile est élu, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, à peine de forclusion.

Pour premier avis.  
Montcuq le janvier mil neuf cent trente-deux.  
Signé: COURBÈS.

#### VOUS AVEZ LE CHOIX

entre différentes marques; mais vous laissez-vous tenter par un produit que vous ne connaissez pas encore alors que la Quintonine, ce reconstituant de premier ordre que vous connaissez déjà, vous offre de par son passé, toutes les garanties que vous pouvez désirer. Son heureuse composition en fait le « Médicament de l'anémie en général » en même temps qu'un merveilleux tonique. Elle vaut seulement 4 fr. 95 dans toutes les pharmacies et pharmacie Oriac à Cahors.

#### PECHEURS! ATTENTION!

Ne pas oublier que M. AVENAL, 28, rue Nationale, solde, dès aujourd'hui, son rayon d'articles de Pêche, à des prix extraordinaires de bon marché.

## Maison LASVÈNES

10, Rue du Maréchal-Foch — CAHORS

### Actuellement....

## SOLDES de FIN de SAISON

Tout notre stock d'Hiver est soldé avec des Rabais de 30 à 60 %.

Jeudi 14, Samedi 16, Dimanche 17. Matinée : Jeudi-Dimanche

# L'AIGLON

GRAND FILM PARLANT

d'après l'œuvre d'Edmond Rostand

PALAIS DES FÊTES

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

## KOENIGSMARK

par  
**Pierre BENOIT**

— Ne pourriez-vous un peu plus me préciser l'objet de ces bruits ?

— Vous garderez absolument cela pour vous, me dit-il, vous le promet-je ?

— Je vous en donne ma parole.

— Eh bien, il paraît qu'on ne meurt pas toujours de mort naturelle à la cour de Lautenbourg-Detmold.

Ma curiosité était à son comble.

— Qu'est-ce à dire ? demandai-je.

— Hélas, ou plutôt heureusement, rien de précis. Mais enfin on est bien forcé de constater que deux personnes se séparaient de la couronne de la duchesse Frédéric-Auguste.

— Puisque le grand-duc Rodolphe est mort d'insolation au Congo, dis-je, tous les journaux l'ont raconté.

— Evidemment. Cette mort-là fut naturelle. On ne peut pas, paraît-il, en dire autant de celle de la comtesse de Tepwitz, la première femme du grand-duc actuel, la mère du duc héritier Joachim.

— Est-ce donc au grand-duc qu'on impute cette mort ?

— C'est un homme bien curieux, reprit M. Thierry, que le grand-duc Frédéric-Auguste. Intelligent, fort instruit, mais d'une dissimulation redoutable. Joue-t-il pour lui ? Pour le compte du roi de Wurtemberg, son suzerain direct ? De l'empereur ? J'ai étudié la question au point de vue politique allemand. Elle n'est pas simple. Frédéric-Auguste est ambitieux. Et je crois qu'il ne recule devant aucun moyen.

— Il a dû tenir compte, dans ses calculs, de la grande-duchesse héritière, dis-je. Il lui a fallu pourtant son consentement pour l'épouser.

M. Thierry eut un sourire.

— Ils pouvaient être d'accord. J'avoue ne pas connaître ce côté de la question. Je ne sais rien de la grande-duchesse, si ce n'est son âge, dit-il en reprenant son livre bleu et or, ses prénoms : Aurore-Anna-Eléonore; son origine russe et qu'elle est née princesse Tumène. Les Tumènes sont les seigneurs les plus puissants du gouvernement d'Astrakan. A-t-elle joué d'accord avec le grand-duc actuel, c'est possible. Vous savez cependant que la raison d'Etat entraîne parfois bien des mariages. Mais, encore une fois, je ne sais rien d'elle.

— Tout cela ne me paraît pas bien clair, dis-je, un peu déçu. Mais de toute façon, je ne vois pas en quoi un modeste précepteur pourrait avoir à

souffrir des démentés de ces hauts personnages.

— Ce que vous dites a une apparence de raison. Sait-on cependant jamais ce qu'il peut advenir au milieu de ces louches affaires ? On se trouve parfois mêlé, sans le savoir, à bien des intrigues; et savez-vous même ce qu'on attend de vous là-bas ? Tenez, je vous dirai le fond de ma pensée. C'est 10.000 marks d'appointements qui vous sont offerts, n'est-ce pas ? Eh bien, je ne puis m'empêcher de trouver ce chiffre exagéré. Votre ami Bouvelet, normalien et agrégé, n'en avait que 8.000 chez le roi de Saxe.

Je vis très nettement que le vieux professeur avait certains motifs très précis de me parler de la sorte, mais que la peur de se compromettre l'empêchait d'en dire davantage. D'ailleurs, je crois que la chose eût été inutile. Ma curiosité était piquée à vif. Un besoin d'aventure s'éveillait en moi. Et ce fut avec la voix la plus résolue que je lui dis :

— Je vous remercie, mon cher maître, de m'avoir mis en garde, mais mon parti est pris. Avec le soin constant de me tenir à l'écart, de ne jamais sortir de mes attributions, je crois que j'éviterai n'importe quel danger. Et avouez que rien n'est moins certain que j'en sois sûr. Vous me permettez d'ailleurs une prière ?

— Dites !

— Si jamais quelque chose me semble suspect, je vous en écrirai, je sol-

liciterai vos conseils et il sera alors temps...

— Gardez-vous-en bien, mon pauvre ami ! s'écria-t-il. Mettez-vous dans la tête que là-bas vous serez immanquablement entouré d'espions. N'écrivez jamais une lettre qui ne puisse être lue par le grand-duc, car vous pouvez être assuré que, si l'envie lui en prend, il ne vous en demandera pas la permission. Une fois à Lautenbourg, vous serez absolument isolé de tout. Je connais le palais ducal. Son luxe ne l'empêche pas de ressembler plutôt à une forteresse qu'à un château.

J'aurais toujours M. de Marçais. M. Thierry sourit, d'un sourire qui me rappela le mot de Ribeyre : comme débrouillard, il y a mieux.

— Enfin, dit-il, je vous vois absolument décidé. Après tout, mes craintes sont peut-être exagérées. Et puis, vous êtes jeune, seul. Vous avez de l'âge, de la volonté. Je ne sais moi-même si j'ai raison de blâmer votre besoin d'aventure. Sur ce point, je suis un peu prisonnier de mes goûts de vieillesse universitaire : une vie calme, une bibliothèque. Par exemple, acheva-t-il, vous aurez à Lautenbourg une des plus belles bibliothèques du monde à votre disposition. La collection du grand-duc est célèbre. Il y a les manuscrits d'Erasmus et la plupart de ceux de Luther. Allez donc, mon cher enfant.

— Pourtant, dit-il, revenez me voir après avoir vu M. de Marçais. Peut-

être pourrai-je vous donner quelques conseils pratiques sur la meilleure façon de comprendre votre rôle de précepteur.

A mon hôtel Cujas m'attendait un pneumatique, délicatement scellé de cire mauve. M. de Marçais m'informait qu'il serait ravi de me voir chez lui, le jour même à trois heures.

En me rendant rue Alphonse-de-Neuville, où habitait le ministre de France à Lautenbourg, je ne fis que passer les détails de mon entretien avec M. Thierry. Il en sait sûrement plus long qu'il n'ose en dire, pensai-je. Est-ce que je fais une folie ? Bah ! on verra. Il n'y a pas pire folie que de laisser passer à vingt-cinq ans 12.000 livres de revenus pour traîner une vie médiocre et sans issue...

Après ce qui m'est arrivé, mon opinion reste la même à cet égard.

Le comte Mathieu de Marçais avait à peu près la figure et la prestance sous lesquelles on peut imaginer M. de Marcellus, et, par-dessus tout, cet air réservé plein de sous-entendus des diplomates. Avec un air pareil on peut se payer le luxe d'un cerveau parfaitement cave. Personne ne pourra y trouver rien à redire.

Une sympathique quadragénaire était occupée avec un grand luxe de matériel, à faire les ongles du ministre plénipotentiaire lorsque je fus introduit auprès de lui.

— Monsieur, me dit-il avec des façons vraiment exquises, je ne saurais trop m'excuser du sans-gêne avec lequel je vous reçois. Mais le temps cher Monsieur, le temps à Paris, vous savez quelle dentrée précieuse il est pour tous. Pensez combien je dois le ménager, moi qui ne suis dans cette chère ville que quinze jours par an.

Il me débita ainsi une demi-douzaine de lieux communs, se regardant dans la glace, m'observant à la dérobée. Je crus deviner que ce premier examen, si important pour un homme de son intelligence, ne m'était pas défavorable. Mais je devinaï aussi que je ne réformais pas précisément l'opinion sévère qu'il pourrait avoir de la façon qu'ont les universitaires de s'habiller.

Comme une de ses mains, terminée, haignait mollement dans une eau tiède et rose, il se décida à en venir au fait.

— Je ne me serais pas permis, cher Monsieur, de vous convoquer pour vous faire subir une sorte d'examen probatoire, besogne dont je suis d'ailleurs tout à fait incapable. Je sais que vous possédez toutes les garanties scientifiques nécessaires. Les garanties morales et intellectuelles, — avant que j'aie été à même de les constater par moi-même, — la recommandation de notre ami Ribeyre me les avait par avance fournies.

Je m'inclinai. Il s'inclina. Il paraissait ravi d'avoir si bien parlé.

(A suivre)



Georges DUHAMEL  
**LES JUMEAUX DE VALLANGOUARD**  
 Album in-4° pleine toile bleue, fer doré spécial, de 125 pages, avec 60 dessins en noir et en couleurs de Berthold Mahn le célèbre illustrateur de l'œuvre de G. Duhamel. — Prix: 35 francs.

Il a été tiré en outre :  
 30 exemplaires sur japon impérial, avec un dessin original, 300 fr.  
 280 exemplaires sur vélin d'Arches, brochés, 125 fr.  
 Un roman pour les enfants de 7 à 15 ans, écrit spécialement pour eux par le grand romancier, livre que les parents aussi liront avec joie et qui évoquera parfois les *Scènes de la Vie future* et surtout les *Plaisirs et les Jeux*. Le seul livre d'enfants publié par G. Duhamel.

Chez Paul Hartmann, éditeur, 11, rue Cujas, Paris 5<sup>e</sup>.

**L'Atlantique et le port de Bordeaux**

Le magnifique numéro spécial que le « Sud-Ouest Economique » vient de consacrer à l'Atlantique et au Port de Bordeaux, forme une luxueuse publication de 150 pages, illustrée de plus de 200 gravures. De captivants articles, signés de MM. de Chappedelaine, Ministre de la Marine Marchande; Paitel, Président de la Sud-Atlantique; Ed.-G. Faure, Président de la Chambre de Commerce, Professeur Cruchet, etc., rappellent les cérémonies d'inauguration et les étapes du triomphal voyage en Amérique latine, de cette splendide unité, chef-d'œuvre de l'art et du génie français.

De remarquables études de MM. Barrès, Président, et F. Lévêque, Directeur du Port Autonome de Bordeaux, exposent les importantes réalisations de notre grand établissement maritime bordelais et définissent le rôle toujours plus actif qu'il est appelé à jouer au double point de vue colonial et national. La région du Sud-Ouest est, elle aussi, à l'honneur. M. Huyard, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative, MM. Aussarres, Velloni, de Neuville, en évoquent les charmes et convient les touristes de tous les pays à venir lui demander joie, repos et santé.

Chacun voudra posséder cette belle publication qui est en vente chez les principaux libraires et au Sud-Ouest Economique, 6, place Saint-Christoly à Bordeaux (15 fr. franco).

**Sommaire :** L'Atlantique, Ambassadeur de France en Amérique latine (Louis de Chappedelaine, Ministre de la Marine Marchande). — Impressions de voyage (Gaston Paitel, Président de la Sud-Atlantique). — Bordeaux, centre naturel des relations commerciales entre la France et l'Amérique du Sud (Georges Barrès, Président du Port Autonome). — Le salut de Bordeaux à l'Atlantique (Ed.-G. Faure, Président de la Chambre de Commerce). — La construction de l'Atlantique (Olivier Quéant). — Réflexions d'un voyageur (Professeur Cruchet).  
 Le Port de Bordeaux. — Ses avanta-

ges, ses espoirs (François Lévêque, Directeur du Port Autonome). — Bordeaux, port pétrolier. — La construction du môle d'escalaire du Verdon. — L'Union commerciale de Bordeaux-Basens. — Les installations maritimes de Bordeaux-Grattequina. — Le remplètement des quais rive gauche de Bordeaux, etc., etc. — A nos hôtes (Etienne Huyard, Président de la Fédération des S.I.). — Arcachon vu du Belvédère (F. Aussarres). — Hossegor (Georges Velloni). — Basques d'Amérique (Henri de Neuville). — Cambo-Royan, etc., etc.

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

**UNE BONNE NOUVELLE pour les amateurs d'affiches illustrées**

Pour mettre à la portée de toutes les bourses la possession des magnifiques affiches illustrées dont le public a pu apprécier le charme dans ses gares, la Compagnie d'Orléans vient d'abaisser, au prix unique de 5

francs, le prix de vente de l'exemplaire.

Ces documents, soigneusement exécutés d'après les maîtres de l'affiche, satisfont les plus difficiles en raison de la variété des genres que comporte la magnifique collection de la Compagnie d'Orléans.

Cette collection vient de s'enrichir de nouveaux et superbes sujets: *Rocamadour* (Lot) de P. Commarmond, *le Tudy* (Finistère) de Hallo, *Quiberon* (Morbihan) de Symonod, qui seront suivis sans tarder de trois autres nouveaux sujets: *Château d'Amboise* (Constant Duval), *La Roque-Gageac* et *Estaing* (Hallo).

Demandez la liste des affiches mises en vente au bureau de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris, chargé de la vente et de l'expédition en France et à l'étranger.

Le paiement des affiches peut s'effectuer par mandats, chèques ou chèques postaux (ajouter pour frais de port 0 fr. 50 par affiche).

Les amateurs auront également la faculté de se les procurer (sur place seulement) au même prix, à Paris, dans les bureaux suivants :

- Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucins.
- Bureaux de renseignements de la gare de Paris-Quai-d'Orsay et 128 Boulevard Raspail.

**Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay**

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 63, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 20 h. 30.

**ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST**

**TEINTURE NETTOYAGE**

de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage. Blanchissage faux-cols et lingerie. Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc. Teinture de fourrures. Pour deuil, livraison en 48 heures, délais d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés. Dépôt pour Cahors et les cantons voisins: Madame BONNET, 2, rue des Capucins, Cahors.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le Co-gérant: L. PARAZINES.

**ON DEMANDE**  
 à acheter de suite dans la Région  
**INDUSTRIES  
 FONDS DE COMMERCE  
 PROPRIÉTÉS**  
 quels qu'en soient l'importance, le genre et le prix  
 Ecrire Central Office Bureaux 148 à 154  
**BOURSE DE COMMERCE - PARIS**

**Bibliographie**

**La Gazette Littéraire**  
 « La Gazette Littéraire » du 1<sup>er</sup> janvier 1932, publiée en entier un très beau roman de Lucien Duhech « La Grève des Forgerons ». En vente 1 franc chez tous les marchands de journaux.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**  
 SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS  
 (Personnel intéressé)  
**CAHORS (Lot)**  
 1, RUE DES CAPUCINS, 1

**INSTALLATION MODERNE**  
**NEUF LINOTYPES**  
**22 PRESSES**

USINE AGRANDIE — Superficie des Ateliers: 1.200 m<sup>2</sup>

**LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS**

**SERVICE D'HIVER 1931-1932**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 20	10 16	17 18	19 56	21 10	20 31	22 20	10 16
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 28	17 29	19 56	21 22	20 31	22 34	10 28
LIMOGES (arrivée) départ.	4 31 9 2	16 30	23 3	2 8 3 20	2 8 3 20	2 8 3 20	4 31 9 2	16 30
BRIVE... (arrivée) départ.	7 38 12 32	18 18	23 9	2 28 3 28	2 28 3 28	2 28 3 28	7 38 12 32	18 18
Gignac-Cressensac.	8 16 13 7	16 57	19 58	—	—	—	8 16 13 7	16 57
SOULLAC	8 42 13 50	17 24	19 60	20 31	22 20	20 31	8 42 13 50	17 24
CAZOULES	8 50 13 58	17 32	20 41	—	—	—	8 50 13 58	17 32
La Chap.-d-Mareuil	8 56 14 4	17 38	—	—	—	—	8 56 14 4	17 38
Lamothe-Fénelon	9 6 14 14	17 49	21 5	—	—	—	9 6 14 14	17 49
Nozac	9 16 14 24	18 1	—	—	—	—	9 16 14 24	18 1
GOURDON	9 31 14 40	18 24	19 33	21 33	—	5 23	9 31 14 40	18 24
Saint-Clair	9 40 14 49	18 34	—	—	—	—	9 40 14 49	18 34
Dégagnac	9 51 15 18	46	—	—	—	—	9 51 15 18	46
Thézac-Peyrilles	10 2 15 11	18 59	—	—	—	—	10 2 15 11	18 59
Saint-Denis-Catus	10 13 15 22	19 13	—	—	—	—	10 13 15 22	19 13
Espère	10 22 15 31	19 24	—	—	—	—	10 22 15 31	19 24
Pradines	10 29 15 38	—	—	—	—	—	10 29 15 38	—
CAHORS (arrivée) départ.	10 35 15 44	19 35	20 14	2 40	6 7 7 3	7 20	10 35 15 44	19 35
Sept-Ponts	11 35 17 42	20 18	2 44	6 12 7 7	7 31	7 31	11 35 17 42	20 18
Ciorac	11 59 18 11	—	—	—	7 47	7 47	11 59 18 11	—
Labenne	12 7 18 21	—	—	—	7 56	7 56	12 7 18 21	—
Causse	12 44 19 1	21 1	—	—	8 33	8 33	12 44 19 1	21 1
MONTAUBAN arr.	13 18 19 40	21 23	3 47	7 25 8 14	9 10	9 10	13 18 19 40	21 23
TOULOUSE... arr.	16 58 21 8	22 17	4 30	8 22 9 7	11 12	11 12	16 58 21 8	22 17

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21	23 4
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11	16 2	20 29	21 48	23 45
Causse	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—
Labenne	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—
Ciorac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—
CAHORS... (arr.) (dép.)	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 46
Pradines	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 50
Espère	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—
St-Denis-Catus	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—
Thézac-Peyril.	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—
Dégagnac	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—
Saint-Clair	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—
GOURDON (1)	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—
Nozac	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—
Lamothe-Fénel.	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—
CAZOULES	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—
SOULLAC	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—
Gignac-Cressensac.	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—
BRIVE... (d.)	10 22	15 20	20 21	—	—	—	—
PARIS. (A.) arr.	11 20	15 50	20 49	23 30	0 29	—	2 36
PARIS. (O.) arr.	—	—	—	23 39	0 39	—	2 41
—	—	—	—	23 53	0 53	—	10 4
—	—	—	—	24 58	1 58	—	10 15

**De Cahors à Libos**

CAHORS.....	6 22	15 2	»	18 35
Pradines.....	6 29	15 10	»	18 43
Mercuès.....	6 38	15 19	»	18 52
Douelle (Arrêt).....	6 42	15 23	»	18 56
Parnac.....	6 49	15 33	»	19 5
Luzech.....	6 55	15 39	»	19 13
Castelfranc.....	7 7	15 51	»	19 25
Prayssac (Arrêt).....	7 11	15 55	»	19 29
Puy-l'Évêque.....	7 20	16 4	17 36	19 38
Duravel.....	7 27	16 11	17 48	19 46
Soturac-Touzac.....	7 35	16 19	18	19 54
Fumel.....	7 46	16 30	18 27	20 6
LIBOS.....	7 51	16 35	18 33	20 11

**De Libos à Cahors**

LIBOS... dép.....	6 27	9 22	14 25	18 14
Fumel.....	6 38	9 29	14 32	18 22
Soturac-Touzac.....	6 54	9 40	14 43	18 33
Duravel.....	7 5	9 47	14 50	18 40
Puy-l'Évêque.....	7 21	9 55	15 57	18 47
Prayssac (Arrêt).....	7 35	10 4	15 6	18 56
Castelfranc.....	7 52	10 9	15 12	19 2
Luzech.....	8 12	10 20	15 25	19 14
Parnac.....	8 25	10 29	15 34	19 23
Douelle (Arrêt).....	»	10 34	15 39	19 28
Mercuès.....	8 49	10 40	15 45	19 34
Pradines.....	8 52	10 48	15 53	19 42
CAHORS.....	9 1	10 55	16	19 49

**St-Denis-près-Martel et Aurillac**

St-Denis-près-Martel.	5 23	»	14 20	17 13	»
Vayrac	5 32	»	14 28	17 21	»
Bétaillé (arrêt).....	5 38	»	14 34	17 27	»
Puybrun.....	5 48	»	14 43	17 33	»
Bréteux-Biars.....	6 5	»	14 57	17 51	»
Port-de-Gagnac.....	6 13	»	15 5	17 59	»
Laval-de-Cère.....	6 25	»	15 15	18 8	»
Lamatévie.....	6 47	»	15 36	18 31	»
Siran (arrêt).....	7 4	»	15 53	18 48	»
La Roquebrou.....	7 22	»	16 10	19 15	»
AURILLAC... arrivée.	8 5	»	16 53	19 51	»

**Aurillac à St-Denis-près-Martel**

AURILLAC... départ.	4 55	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou.....	5 35	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt).....	5 47	10 55	»	18 12	»
Lamatévie.....	6 4	11 12	»	18 22	»
Laval-de-Cère.....	6 22	11 28	»	18 51	»
Port-de-Gagnac.....	6 31	11 36	»	19	»
Bréteux-Biars.....	6 47	11 46	»	19 17	»
Puybrun.....	7 2	11 54	»	19 27	»
Bétaillé (arrêt).....	7 12	12 1	»	19 35	»
Vayrac.....	7 29	12 7	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	7 36	12 14	»	19 50	»

**De Sarlat à Gourdon**

SARLAT.....	8 40	17 16	»
Carsac.....	8 50	17 27	»
Grolejac.....	8 57	17 44	»
St-Cirq-Madelon.....	9 3	17 51	»
Payrignac (arr.).....	9 10	17 59	»
GOURDON.....	9 20	18 9	»

**Le Buisson à St-Denis-près-Martel**

Le Buisson, dép.	6 50	10 59	»	19 36
Sarlat.....	8 2	12	17 35	20 30
Cazouès.....	8 40	12 39	19 15	21 16
Souillac.....	7 37	10 55	13 32	19 28
Le Pigeon.....	7 52	11 20	13 47	16
Baladou. Arrêt.	7 57	11 27	13 52	16